

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal tenue le lundi 5 juin 2017, au local de l'Âge d'or des Éboulements sous la présidence du maire Pierre Tremblay et à laquelle il y avait quorum.

Étaient présents : Sylvie Bolduc
 Diane Tremblay
 Pierre Tremblay, conseiller
 Ruth Tremblay
 Régis Pilote

Était absent : Emmanuel Deschênes

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} MAI 2017
3. ADOPTION DES COMPTES
4. ADJUDICATION DU CONTRAT DE SCHELLEMENT DE FISSURES
5. ADJUDICATION DU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT (RANG SAINTE-MARIE, RANG SAINTE-CATHERINE, CHEMIN ST-HILARION)
6. DEMANDE D'AUTORISATION ALIÉNATION - LOTISSEMENT AUPRÈS DE LA CPTAQ SUR LE LOT 5 438 866 – RANG ST-PIERRE
7. DEMANDE D'AUTORISATION « ALIÉNATION/ LOTISSEMENT » ET « UTILISATION À DES FINS AUTRES QUE L'AGRICULTURE » SUR LES LOTS 5 439 021, 5 439 027, 5 439 029, 5 439 067 ET 5 439 984 – RANG ST-THOMAS
8. DÉROGATION MINEURE NO DM60-2017, AU 33, RANG STE-MARIE
9. RÉOLUTION CRÉANT UN COMITÉ EN SÉCURITÉ CIVILE ET NOMMANT LES MEMBRES AINSI QUE LA PERSONNE RESPONSABLE DE SA COORDINATION
10. RÉOLUTION AUTORISANT LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À DÉPOSER ET À SIGNER LA DEMANDE D'AGRÉMENT ET D'AUTORISATION D'AFFICHAGE À TOURISME QUÉBEC
11. DÉPÔT MODIFICATION AU RÔLE
12. RÉOLUTION « PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL – PAARRM »
13. RÉOLUTION TRAVAUX DE RÉFECTION DE CONDUITE D'AQUEDUC DANS LE CADRE DU PROGRAMME FONDS POUR L'EAU POTABLE ET LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES (FEPTEU)
14. ACQUISITION D'UN ROULEAU MULTIQUIP
15. FINANCEMENT TRAVAUX BUREAUX
16. NOMINATION D'UN MEMBRE DU CCU
17. INSTALLATION D'UNE LUMIÈRE DE RUE AU 3423, ROUTE DU FLEUVE
18. DEMANDE D'ADOPTION DU PROJET DE LOI NO 122 AVANT LES ÉLECTIONS MUNICIPALES DU 5 NOVEMBRE 2017
19. RÉOLUTION – VOTE PAR CORRESPONDANCE
20. CONGRÈS FQM
21. RÉOLUTION D'APPUI À LA VILLE DE POHÉNÉGAMOOK
22. DEMANDE DE DON
 - FÊTE DE LA MER
 - CTAQ
23. REPRÉSENTATION
24. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

PROCÈS-VERBAL

93-06-17 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Sylvie Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté.

94-06-17 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mai 2017

Il est proposé par Ruth Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mai 2017 soit adopté.

95-06-17 Adoption des comptes

Il est proposé par le conseiller Pierre Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la liste des comptes telle que présentée ci-dessous soit adoptée.

GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATION

ROCHEFORT JACQUES	87.50 \$
AUBÉ ANCTIL PICHETTE & ASSOCIÉS	5 415.32 \$
BELL CANADA	253.05 \$
BELL MOBILITÉ CELL	135.50 \$
CANADA POST CORPORATION	97.67 \$
CENTRE D'ARCHIVES RÉGIONAL DE CHARLEVOIX	25.85 \$
CORPORATE EXPRESS CANADA	186.31 \$
DÉPANNEUR ROBIN TREMBLAY	104.62 \$
DÉRY TÉLÉCOM	41.34 \$
DIRECTION DE LA GESTION DU FONDS DU MERN	24.00 \$
ÉQUIPEMENTS GMM INC.	202.48 \$
F. Q. M.	1 247.48 \$
HYDRO-QUÉBEC	87.90 \$
MJS	225.71 \$
MRC DE CHARLEVOIX	76.90 \$
MUN. DE L'ISLE-AUX-COUDRES	36.30 \$
PRODUITS SANI-PRO	129.00 \$
SÉCUOR INC.	244.61 \$
SONIC	951.81 \$
VISA (Formation continue Excel)	360.00 \$
VISA (Amazone - micro)	461.08 \$
VITRERIE CÔTÉ INC.	171.18 \$
	<hr/>
	10 565.61 \$

SÉCURITÉ PUBLIQUE

ARÉO-FEU	546.13 \$
BELL CANADA	94.80 \$
BELL MOBILITÉ PAGET	416.93 \$
BRIGADE DES POMPIERS	7 069.00 \$
DÉPANNEUR ROBIN TREMBLAY	101.28 \$
EDUCEPERT	80.48 \$
ESSO	42.63 \$
GARAGE EDMOND BRADET INC.	51.74 \$
HYDRO-QUEBEC	2 098.21 \$
INFOPAGE	72.43 \$
LES EXTINCTEURS CHARLEVOIX INC.	218.29 \$
M.R.C. DE CHARLEVOIX	274.84 \$
RESTAURANT AU GRÉ DU VENT	62.09 \$
SÉCURITÉ PUBLIQUE (S.Q.)	93 382.00 \$
	<hr/>
	104 510.85 \$

VOIRIE-TRANSPORT

APSAM	800.00 \$
BELL CANADA	94.80 \$
BELL MOBILITÉ	116.00 \$
BENOÎT TREMBLAY ENTREPRENEUR GÉNÉRAL	3 171.86 \$
CHEZ S. DUCHESNE INC.	585.99 \$
DAVID VILLENEUVE PHARMACIEN	116.92 \$
DÉPANNEUR ROBIN TREMBLAY	33.32 \$
ESSO	1 461.06 \$
GARAGE EDMOND BRADET INC.	435.71 \$
GARAGE MARTIN GAUDREAU	5 216.36 \$
HYDRO-QUEBEC	2 005.68 \$
LE CHARLEVOISIEN	321.93 \$
LES ENTREPRISES JACQUES DUFOUR ET FILS	3 664.83 \$
LES JARDINS DU CENTRE	149.47 \$
LOCATION GALIOT INC.	871.41 \$
MACPEK	551.52 \$
MEUNERIE CHARLEVOIX INC.	1 184.24 \$
MINI EXCAVATION HDF	80.48 \$
NAPA	168.80 \$
RÉAL HUOT INC.	629.69 \$

21 660.07 \$**FEPTEU**

LCS	822.07 \$
-----	-----------

822.07 \$**AQUEDUC**

BELL MOBILITÉ CELL.	40.24 \$
HYDRO-QUÉBEC	1 886.14 \$
MAXXAM ANALYTIQUE	280.08 \$
PLOMBERIE O. GAUDREAU INC.	219.03 \$
RÉAL HUOT	987.41 \$
SANI-PLUS INC.	310.78 \$

3 723.68 \$**ASSAINISSEMENT DES EAUX**

BELL CANADA	94.39 \$
DÉPANNEUR ROBIN TREMBLAY	2.99 \$
HYDRO-QUÉBEC	2 648.90 \$
MAXXAM ANALYTIQUE	197.02 \$
PLOMBERIE O. GAUDREAU INC.	147.61 \$
REMBOURSEMENT TESTS D'EAU	123.25 \$

3 214.16 \$**LOISIRS ET CULTURE**

BLAIS LAURIE	78.00 \$
GIRARD NANCY	49.00 \$
BELL CANADA	105.73 \$
TREMBLAY FRANCE	49.00 \$
DÉPANNEUR ROBIN TREMBLAY	3.44 \$

285.17 \$**URBANISME**

BILODEAU MATHIEU	534.22 \$
M.R.C. DE CHARLEVOIX	570.30 \$
TREMBLAY BOIS MIGNAULT LEMAY	629.96 \$

1 734.48 \$**DONS**

TREMBLAY VALÉRIE	200.00 \$
GILBERT BOILY NATACHA	200.00 \$
CLUB D'AUTO-NEIGE LE SAPIN D'OR INC.	400.00 \$

800.00 \$**TOTAL**

147 316.09 \$

96-06-17 Adjudication du contrat de scellement de fissures dans le cadre du Programme Réhabilitation du réseau routier local – Volet Redressement des infrastructures routières locales (PRRRL)

CONSIDÉRANT que la municipalité des Éboulements a procédé à un appel d’offres public en février 2017 pour le scellement de fissures sur une portion du rang Sainte-Catherine comme prévu à l’an 2 du Plan d’intervention ;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire était Scellements J.F. inc. pour un montant total de six mille quarante et un dollars et quatre-vingt-quatorze cents (6 041,94 \$) ;

CONSIDÉRANT que l’an 3 prévoit également le scellement de fissures dans le rang Sainte-Catherine, une demande de soumission a été adressée à Scellement J.F. inc.;

CONSIDÉRANT que Scellement J.F. inc. a soumissionné au même taux qu’en février 2017, ce qui représente un montant total de cinq mille cent seize dollars et trente-neuf cents (5 116,39 \$) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Diane Tremblay et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

- d’octroyer le contrat de scellement de fissures à Scellements J.F. inc. pour un montant total de onze mille cent cinquante-huit et trente-trois cents (11 158,33 \$), et ce, à la suite de la validation desdites soumissions par Madame Stéphanie Pelletier, ingénieure à la MRC de Charlevoix;
- que la différence entre la subvention et le coût réel des travaux soit payée à même le fonds de voirie.

97-06-17 Adjudication du contrat de déneigement des chemins municipaux (rang Sainte-Marie, rang Sainte-Catherine et chemin Saint-Hilarion - Appel d’offres n° 2017-01

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Éboulements a procédé à un appel d’offres public pour le déneigement des chemins municipaux pour une durée de trois (3) ans ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu deux soumissions dans le cadre de cet appel d’offres des entrepreneurs suivants aux prix ci-dessous :

- Benoît Tremblay, entrepreneur général : 200 000 \$ (taxes incluses);
- Béton Dallaire Ltée : 413 910 \$ (taxes incluses).

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à l’analyse de la conformité des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT QUE la plus basse soumission reçue, soit celle de Benoît Tremblay, entrepreneur général, est en tout point conforme aux exigences des documents d’appel d’offres;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité accepte la soumission de Benoît Tremblay, entrepreneur général, d’une somme de 200 000 \$ (taxes incluses), pour le déneigement des chemins municipaux pour une période de trois ans;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Régis Pilote et résolu à

l'unanimité des conseillers présents :

- **QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;
- **QUE** la Municipalité octroie le contrat pour le déneigement des chemins municipaux pour une période de trois (3) ans à Benoît Tremblay, entrepreneur général, pour un montant forfaitaire de 200 000 \$ (taxes incluses);
- **QUE** la Municipalité donne avis à Benoît Tremblay, entrepreneur général, conformément aux documents d'appel d'offres, de remplacer, au plus tard lors de la signature du contrat, sa garantie de soumission par une garantie d'exécution du contrat correspondant à 20 % du prix total soumissionné ;
- **QUE** la Municipalité donne avis à Benoît Tremblay, entrepreneur général, de fournir, au plus tard lors de la signature du contrat, une attestation d'assurance responsabilité civile, une preuve que la Municipalité a été ajoutée à la police d'assurance comme assurée supplémentaire ainsi qu'une copie de cette police;
- **QUE** le maire Pierre Tremblay et la directrice générale et secrétaire-trésorière Linda Gauthier soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité un contrat avec Benoît Tremblay, entrepreneur général;
- **QUE** les deniers nécessaires au paiement de ce contrat soient puisés à même le fonds général de la Municipalité.

98-06-17 Demande d'autorisation « aliénation/lotissement » auprès de la CPTAQ sur le lot 5 438 866

CONSIDÉRANT que le conseil a pris connaissance de la demande présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec par La Ferme Girard et fils inc. (M. Yves Girard) pour obtenir l'autorisation de lotir une parcelle de terre dans le but de l'acquérir permettant ainsi d'agrandir la ferme d'une superficie de 14,91 hectares, et ce, sur le lot 5 438 866 du cadastre du Québec ;

CONSIDÉRANT que cette demande est conforme aux règlements municipaux et, plus particulièrement au règlement de zonage de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Pierre Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE la municipalité des Éboulements recommande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec,

- d'autoriser la demande présentée par La Ferme Girard et fils inc. (M. Yves Girard) pour obtenir l'autorisation de lotir une parcelle de terre dans le but de l'acquérir permettant ainsi d'agrandir la ferme d'une superficie de 14,91 hectares, et ce, sur le lot 5 438 866 du cadastre du Québec ;

QUE le préambule de la résolution en fait partie intégrante.

QUE le formulaire de demande soit versé au dossier de la municipalité des Éboulements.

99-06-17 Demande d'autorisation « aliénation/lotissement » et « utilisation à des fins autres que l'agriculture » sur les lots 5 439 021, 5 439 027, 5 439 029, 5 439 067 et 5 439 984

CONSIDÉRANT que le Conseil a pris connaissance de la demande présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec par Patrick Gauthier et als (Nathalie, Madeleine et Stéphane Tremblay) et Marcellin Gagnon aux fins d'autoriser l'aliénation, le lotissement et l'utilisation à une fin autre que l'agriculture pour la construction d'une résidence.

CONSIDÉRANT qu'il existe des espaces appropriés disponibles dans le secteur du village, espaces hors de la zone agricole ;

CONSIDÉRANT les critères de l'article 62 de la Loi sur la protection des activités et du territoire agricole, savoir :

CRITÈRES OBLIGATOIRES		
1	Le potentiel agricole du ou des lots Le potentiel agricole des lots avoisinants	Catégorie 7.7 Catégorie 7.7
2	Les possibilités d'utilisation du ou des lots à des fins d'agriculture	Faible
3	Les conséquences d'une autorisation sur les activités et le développement des activités agricoles ainsi que les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants.	Aucune
4	Les contraintes résultant de l'application des lois et règlements en matière d'environnement pour les établissements de production animale	Aucune
5	La disponibilité d'autres emplacements de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture	Oui
6	L'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole	Conservée
7	L'effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol dans la municipalité et dans la région	Aucun
8	La constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture	n/a
9	L'effet sur le développement économique de la région	Positif
10	Les conditions socio-économiques nécessaires à la viabilité d'une collectivité lorsque la faible densité d'occupation du territoire la justifie	n/a

CONSIDÉRANT que cette demande est conforme aux règlements municipaux et, plus particulièrement au règlement de zonage de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Régis Pilote et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE la municipalité des Éboulements recommande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec,

- D'autoriser l'aliénation, le lotissement d'une superficie de 8 hectares et l'utilisation à une fin autre que l'agriculture pour la construction d'une résidence sur une superficie de 6 000 m².

QUE le préambule de la résolution en fait partie intégrante.

QUE le formulaire de demande soit versé au dossier de la municipalité des Éboulements.

100-06-17 Dérogation mineure n° DM60-2017, au 33, rang Sainte-Marie

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure n° 60-32017 au 33, rang Sainte-Marie, afin d'autoriser la construction d'un garage d'une superficie de 35 m² plutôt que 25 m² pour l'ensemble des remises tel que prescrit par la norme du règlement de zonage n° 117-11, chapitre 5, tableau 5.1;

CONSIDÉRANT que la superficie additionnelle facilitera l'entreposage de véhicules agricoles;

CONSIDÉRANT que cette dérogation ne porte aucune atteinte aux propriétés voisines et que l'aménagement sera plus esthétique;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Ruth Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser la demande de dérogation mineure au 33, rang Sainte-Marie.

101-06-17 Résolution créant un comité en sécurité civile et nommant les membres ainsi que la personne responsable de sa coordination

CONSIDÉRANT que la municipalité entame le processus d'élaboration d'un plan de sécurité civile ;

CONSIDÉRANT que le conseil doit nommer les membres du comité ainsi que la personne responsable de sa coordination;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE les membres du comité municipal de sécurité civile soient :

- Linda Gauthier, coordonnateur municipal
- Diane Tremblay, conseillère
- Grégoire Bouchard, sécurité incendie et travaux publics
- Danièle Tremblay, administration.

102-06-17 Résolution autorisant la directrice générale à déposer et à signer la demande d'agrément et d'autorisation d'affichage à Tourisme Québec

Il est proposé par Sylvie Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de mandater Madame Linda Gauthier, directrice générale et secrétaire-trésorière pour déposer et signer la demande d'agrément et d'autorisation d'affichage à Tourisme Québec.

Dépôt modification au rôle

La directrice générale dépose une modification au rôle en date du 11 avril 2017.

Pour le rôle 2016 : une augmentation de la valeur imposable d'un montant de 90 700 \$, portant sa valeur à 223 486 000 \$;

Pour le rôle 2017 :

Une augmentation de la valeur imposable de 275 300 \$, une diminution de la valeur non imposable de 213 532 \$, pour une augmentation totale de 61 800 \$, portant la valeur de celui-ci à 281 532 900 \$.

103-06-17 Résolution « Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal – PAARRM »

Il est proposé par Diane Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- d'acheminer une demande d'aide financière au montant de 25 000 \$ à la députée de Charlevoix-Côte-de-Beaupré, Madame Caroline Simard, pour les dépenses de voirie admissibles au « Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal - (PAARRM) » pour l'année 2017-2018.

104-06-17 Résolution travaux de réfection de conduite d'aqueduc dans le cadre du « Programme fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU) »

Il est proposé par Régis Pilote et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- d'autoriser l'achat de 850 à 900 feuilles de styrofoam type 4 (2' X 8' X 2") au montant de 18,94 \$ chacune à la Quincaillerie S. Duchesne inc. ainsi que les matériaux nécessaires aux travaux de réfection de conduite d'aqueduc à la compagnie Réal Huot inc. au montant de 21 550,82 \$ taxes incluses et ce, dans le cadre du « Programme fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU) ».

105-06-17 Acquisition d'un rouleau Multiquip

Il est proposé par le conseiller Pierre Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- d'autoriser l'achat d'un rouleau Multiquip AR 14 H de Locations Galiot inc. pour la somme de 23 742.34 taxes incluses ;

- d'autoriser Linda Gauthier, directrice générale à signer tous les documents nécessaires auprès de la SAAQ.

106-06-17 Financement travaux bureaux

CONSIDÉRANT que la municipalité a procédé à la réfection des bureaux municipaux;

CONSIDÉRANT le montant à financer à même le règlement n° 175-15 (règlement parapluie) au montant de 45 000 \$, remboursable sur 5 ans;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Régis Pilote et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- d'approuver un emprunt sur 5 ans au taux fixe de 3,95 % auprès de Desjardins, entreprises;
- d'autoriser le maire Pierre Tremblay et la directrice générale Linda Gauthier à signer les documents nécessaires dans ce dossier.

107-06-17 Nomination d'un membre du CCU

CONSIDÉRANT que la municipalité a procédé à un appel de candidatures pour combler un poste vacant sur le comité consultatif en urbanisme;

CONSIDÉRANT que les candidats ont été rencontrés par le chargé de projet et responsable de l'urbanisme;

CONSIDÉRANT la recommandation adressée aux membres du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Ruth Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- de nommer Monsieur Michel Crevier comme membre du comité consultatif en urbanisme afin de combler le siège vacant.

108-06-17 Installation d'une lumière de rue au 3423, route du Fleuve

CONSIDÉRANT la demande d'installation d'une lumière de rue au 3423, route du Fleuve;

CONSIDÉRANT qu'une étude de dangerosité a été effectuée dans ce secteur par le directeur des travaux publics et que la cote d'évaluation est suffisamment élevée pour procéder à l'installation d'une nouvelle lumière de rue;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Diane Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- d'autoriser l'installation d'une nouvelle lumière de rue au 3423, route du Fleuve.

109-06-17 Demande d'adoption du projet de loi no 122 avant les élections municipales du 5 novembre 2017

CONSIDÉRANT que le dépôt du projet de loi n° 122 s'inscrit dans la volonté du gouvernement du Québec de transformer en profondeur sa relation avec le milieu municipal en reconnaissant les municipalités locales et les MRC comme de véritables gouvernements de proximité;

CONSIDÉRANT qu'avec le projet de loi n° 122, le gouvernement doit ouvrir une nouvelle ère de collaboration entre deux réels paliers de gouvernement;

CONSIDÉRANT que donner plus d'autonomie et plus de pouvoirs aux municipalités locales et aux MRC du Québec sera déterminant pour l'avenir non seulement du milieu municipal, mais aussi, pour le futur des régions du Québec;

CONSIDÉRANT que le projet de loi n° 122 fait suite à des revendications de la FQM depuis plus de 30 ans;

CONSIDÉRANT que la FQM est globalement satisfaite du contenu du projet de loi n° 122, même si certains amendements pourraient être apportés afin d'en bonifier la portée;

CONSIDÉRANT que les élections municipales auront lieu le dimanche 5 novembre 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

- **DE DEMANDER** aux membres de la Commission de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale du Québec d'accélérer l'étude détaillée du projet de loi n° 122;

- **DE DEMANDER** qu'à la suite de l'étude détaillée, les membres de l'Assemblée nationale du Québec adoptent rapidement le projet de loi n° 122 afin que celui-ci entre en vigueur avant les élections municipales prévues le dimanche 5 novembre 2017.

110-06-17 Résolution vote par correspondance

CONSIDÉRANT qu'en vertu des dispositions de l'article 582.1 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, le ministre peut, par règlement, établir les modalités selon lesquelles peut être exercé, par correspondance, le droit de vote d'une personne qui est inscrite comme électeur ou personne habile à voter sur la liste électorale ou référendaire à un autre titre que celui de personne domiciliée;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des dispositions de l'article 659.4 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, une résolution doit être prise au plus tard le 1er juillet de l'année civile où doit avoir lieu une élection générale ou, s'il s'agit d'une élection partielle, au plus tard le quinzième jour suivant celui où le conseil a été avisé du jour fixé pour le scrutin. Dans le cas d'un scrutin référendaire, cette résolution doit être prise lors de la séance du conseil au cours de laquelle doit être fixée la date du scrutin. Les mêmes règles s'appliquent à une résolution dont l'objet est de résilier une résolution antérieure.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- d'utiliser le vote par correspondance pour toute personne inscrite sur la liste électorale ou référendaire comme électeur ou personne habile à voter à un autre titre que celui de personne domiciliée lors de tout scrutin.

111-06-17 Congrès FQM

Il est proposé par Diane Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- d'autoriser le maire Pierre Tremblay à participer à une formation le 27 septembre au montant de 373.67 \$ incluant les taxes et au congrès de la FQM du 28 au 30 septembre 2017 au Centre des congrès de Québec, au coût de 873.81\$ incluant les taxes ;

- de défrayer le coût du transport et de l'hébergement s'y rattachant.

112-06-17 Résolution d'appui à la ville de Pohénégamook

CONSIDÉRANT que la Ville de Pohénégamook est victime depuis plus de vingt ans d'inondations répétées et provoquées par des pluies diluviennes ;

CONSIDÉRANT qu'il est inacceptable que, malgré de très nombreuses démarches de la Ville de Pohénégamook, les factures du dernier événement de cette nature, qui remonte à plus de 20 mois, n'ont toujours pas été réglées par le gouvernement du Québec ;

CONSIDÉRANT que le poids financier des réparations que la Ville de Pohénégamook a dû effectuer conséquemment aux inondations de 2015 atteint maintenant son plafond historique, reposant sur les seules épaules de ses contribuables, et ce, malgré toutes les démarches entreprises par Pohénégamook pour faire débloquer le dossier ;

CONSIDÉRANT que la capacité de payer des citoyens ainsi que les limites d'endettement de la Ville sont maintenant dépassées, et que les intérêts courus sur les emprunts d'urgence contractés par la Ville, en attendant l'aide gouvernementale atteignent maintenant plus de 25 000 \$;

CONSIDÉRANT que les changements climatiques qui provoquent de telles inondations entraînent des sinistres à répétition qui hypothèquent les efforts de la Ville de Pohénégamook et viennent saper depuis 20 ans ses démarches de développement économique et social, et connaît aussi des répercussions sur d'autres municipalités environnantes;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec, par la bouche du ministre responsable de la région, monsieur Jean D'amour, s'est engagé à soutenir la Ville de Pohénégamook dans les travaux nécessaires à effectuer pour régler définitivement ce problème, et qu'il a assuré des contributions nécessaires afin que la Ville de Pohénégamook puisse adapter de façon définitive ses infrastructures aux nouvelles réalités occasionnées par les changements climatiques;

CONSIDÉRANT que la mairesse de Pohénégamook et son conseil municipal ont formellement sommé le ministre responsable de la région de s'activer auprès de ses collègues pour obtenir le règlement des factures du passé et l'aide financière nécessaire promise au règlement définitif du problème des inondations récurrentes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Diane Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE la municipalité des Éboulements appuie la Ville de Pohénégamook dans ses démarches afin d'enjoindre le gouvernement du Québec :

- À respecter ses engagements et solder à très court terme les comptes impayés dans le dossier des inondations qui ont affecté la municipalité;
- À garantir à la Ville les fonds nécessaires afin de solutionner définitivement le problème récurrent qui dégrade ses infrastructures et mine ainsi ses efforts de développement social et économique;
- À soutenir la Ville dans des efforts de développement socioéconomique en supportant les projets mis de l'avant.

113-06-17 Demande de don

Il est proposé par Ruth Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder les dons suivants :

Les Fêtes de la mer : 250 \$

CTAQ : 150 \$

Représentation

Les membres du conseil informent l'assemblée de différentes représentations effectuées au cours des dernières semaines dans leurs dossiers respectifs.

Certificat de crédit

Je soussignée, Linda Gauthier, certifie que la municipalité des Éboulements dispose de crédits suffisants pour pourvoir au paiement de toutes les dépenses ci-dessus mentionnées.

Linda Gauthier,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

114-06-17 Levée de l'assemblée

Il est proposé par le conseiller Pierre Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'assemblée soit levée à 21 h 05, les points à l'ordre du jour ayant été traités.

Pierre Tremblay
Maire

Linda Gauthier
Directrice générale
Secrétaire-trésorière